



Croy

ACTUALITÉS

Bulletin n°1

Mai 2014

Chères habitantes, chers habitants,

Dès cette année, la municipalité vous propose un bulletin d'actualité semestriel afin de vous donner des informations du moment ou des rappels de manifestations, d'horaires, de réglementations, etc...

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous invitons à le conserver jusqu'à la parution du bulletin suivant.

La municipalité

Dans ce numéro

- Entretien du canal
- Tondeuses à gazon
- Entretien des haies
- Fibre optique
- Employé communal
- Marche de Croy
- Fête nationale
- Agenda

Entretien du canal:

Nous remercions les propriétaires des abords du canal pour son entretien et arrachage des plantes indésirables.

Cependant, nous nous permettons de vous rappeler ainsi qu' aux locataires des plantages, quelques règles concernant les cours d'eau:

Art.78.- Il est interdit:

- de souiller les eaux publiques
- d'extraire des matériaux du lit des cours d'eau ou de leurs abords immédiats
- de faire des dépôts de quelque nature que ce soit dans le lit des canaux et cours d'eau du domaine public.

Ces règles respectées éviteront bien des déboires aux installations de chauffages et turbinages.

Merci d'avance !

Tondeuse à gazon et engins similaires

Avec le retour des beaux jours, la valse des tondeuses à repris.

Pour la paix de tous, nous vous rappelons que l'usage de tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc... est interdit entre
12h00 et 13h00
20h00 et 07h00

Ainsi que les dimanches et jours fériés. (art.41du RP)



Tondeuse silencieuse

Entretien des haies en bord du domaine public Règlement de police communal :

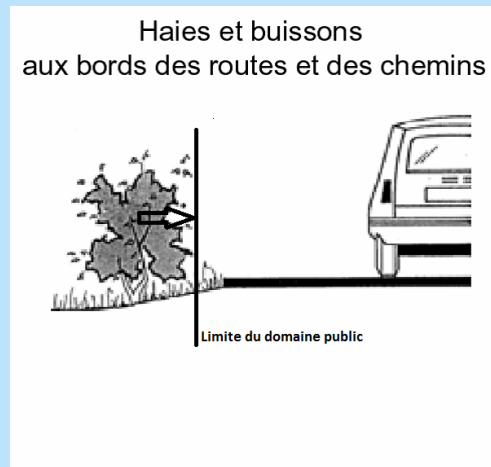
Art. 29 Arbres et haies

Les arbres, arbustes, haies, etc., plantés dans les propriétés bordières, doivent être taillés de manière à ne pas masquer la visibilité en général, les signaux de circulation, les plaques indicatrices des noms de rues, les numéros de maisons, ou les lampes de l'éclairage public, ni gêner la circulation des piétons.

Nous vous invitons à tailler vos haies ou arbustes en retrait ou au max. à la limite du domaine public, voir illustration :

Tout travail de taille fait par la commune sera facturé au propriétaire sans avertissement en cas de dépassement de limite, de mise en danger de piétons et de gêne de la circulation.

Réf. Règlement d'application de la loi sur les routes (VD) art. 8, 9 et 10 (www.vd.ch)



Fibre optique dans notre village



Séance d'information de Swisscom
Mercredi 4 juin à 19h30
à la Grande Salle

Séance VosEnergies, date non définie



Canal après curage

2011

Croy a engagé un employé communal

Suite à la démission de plusieurs personnes travaillant pour la commune, la municipalité a engagé M. Claude Carriat au poste d'employé communal à 40% dès le 1er mai 2014.

M. Carriat, pépiniériste de profession est marié et père de deux enfants. Son épouse, née à Croy, travaille à l'EMS contesse.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

La Municipalité

Marche de Croy

La 35e marche de Croy aura lieu le lundi 9 juin 2014 (Pentecôte).

Départ à 9h00 à la fontaine du Bas

- ◇ Prévoir des chaussures de marche et un équipement adapté au temps
- ◇ La soupe sera servie à la buvette du foot dès 12h00 pour accompagner votre pique-nique
- ◇ Pensez à emporter vos boissons, car il n'y aura pas de vente sur place



Venez nombreux, la marche est ouverte aux petits et aux grands... bonne humeur et re-découverte de notre patrimoine naturel et culturel.

Nous nous réjouissons de partager ce moment avec vous !

La Municipalité

FETE NATIONALE 2014

Comme chaque année, la Municipalité vous invite à assister à la traditionnelle manifestation du 1er août qui se déroulera de la manière suivante :



- 18h30** Grande salle : départ d'un petit rallye à pied, ouvert à tous, organisé par la Jeunesse et le FC de Croy
- 20h** Sonnerie des cloches
- 20h15** Départ du cortège au Pont de l'Etang
- 20h30** Partie familiale avec animation musicale et restauration

Dès 21h30 Partie officielle devant le feu

L'usage des engins pyrotechniques est interdit au moins de 12 ans sauf sous la surveillance et la responsabilité des parents. Lors de la manifestation, un emplacement sera signalé et uniquement réservé à l'emploi des fusées et autres engins. Pour la sécurité de chacun, il est interdit d'utiliser des engins pyrotechniques à l'intérieur du village.

Nous contacter

COMMUNE DE CROY

Greffe municipal
Contrôle des habitants
Bureau des étrangers

Mme Christine Racine Cornuz
commune@croy.ch

lundi après-midi
17h00 à 18h45
jeudi matin : 11h à 12h

Tél. 024 453 19 04
Fax. 024 453 19 42

En cas d'urgence :

Natel 079 935 38 31

Bourse communale
Mme Joëlle Prodolliet
bourse@croy.ch

Tél. 024 453 19 04
Fax. 024 453 19 42

Agenda

9 juin, Marche de Croy

14 juin, FC Croy, Tournoi à Tutu

16 juin, Conseil Général, 20h00

1 août, Fête nationale, (selon info des sociétés organisatrices)

22 août, Fête dans la rue

4 octobre, vide grenier, grande salle

17 octobre, FC Croy, repas de soutien à midi